

***Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne***

Préavis municipal n° 14 (22)

Municipal responsable : J. Schaffner

Demande d'adoption des comptes 2021
Entente intercommunale de la STEP de Champagne
Champagne, Grandson (hameau de Bru), Mauborget, Tévenon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Champagne soumet à votre approbation les comptes de l'entente intercommunale pour l'épuration des eaux usées, selon les détails en annexe.

Monsieur Jérôme Schaffner, Municipal, se tient à votre disposition pour tous les renseignements que vous pourriez désirer.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n° 14 (22),
- oui le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

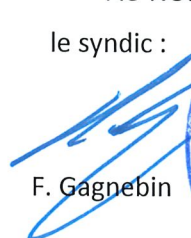
1. **d'accepter** les comptes 2021 de l'entente intercommunale de la STEP de Champagne tels que présentés.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 avril 2022.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :



F. Gagnebin



la secrétaire :



L. Tor Hug

Annexes :

- Comptes de fonctionnement
- Répartition entre communes